

Agde, le 10 novembre 2022

COMITE DE QUARTIER « MONACO SAINT LOUP »
Réunion du 9 Novembre 2022

A - VIE QUOTIDIENNE

1 – Reprise voirie - Rappel

Où en est votre consultation sur la remise en état de la partie piétonne qui part du restaurant La Baraka et qui mène jusqu'à But. Toujours pas fait.

Compte-rendu du 20 octobre 2021 :

« Renouvellement de la demande vieille de plus de six ans pour la réfection totale du chemin piétons qui part du restaurant la Baraka jusqu'au rond-point de Charles Miquel. Des photos sur l'état dangereux pour les usagers sont déjà en votre possession. Travaux envisagés au démarrage du 3eme mandat, revoir l'étude..... »

Réponse :

Ce dossier a été inscrit aux propositions budgétaires 2022 mais n'a pas été retenu, il sera présenté à nouveau au prochain budget 2023.

« Les réparations seront réalisées sur les raccordements piétons ainsi qu'au droit des regards afin d'éviter tout risque de chute. Une étude doit être menée sur la réhabilitation complète de la piste. »

Réponse :

Ce dossier a été inscrit aux propositions budgétaires 2022 mais n'a pas été retenu, il sera présenté à nouveau au prochain budget 2023.

2 – Sécurité – Rappel

Courrier de Mme VIDAL et Mr. CASTAN que j'ai fait parvenir à Mr. LAROSE. Des véhicules de la Police Municipale sont bien passés à cet endroit. Le véhicule n'a toujours pas bougé et les rodéos persistent :

« 1 : Nous avons constaté que le stationnement illicite de la BMW bleue immatriculée GC440ER 34 empêche toujours la visibilité à la sortie du stop Bd de Santorin direction chemin d'Agde au Mt St Loup. »

Réponse :

Ce véhicule a été verbalisé ; des passages réguliers sont organisés suite à votre relance ; les patrouilles ont constaté un stationnement régulier comme l'atteste la photo en pièce jointe.



2 : Pour limiter le non-respect du code de la route sur l'ensemble du Boulevard Mitterrand il vous est possible de mettre en place les moyens que vous jugerez indispensable afin de supprimer les rodéos (voitures, motos) souvent accidentels, bruyant jours et nuits avec en plus des dégâts matériels. »

Réponse :

Des contrôles routiers sont organisés régulièrement sur tous les grands axes de circulation, et le Boulevard Mitterrand en fait partie ; contrairement à ce que vous pouvez penser, ce boulevard est très peu accidentogène ; la crainte que nous pouvons avoir concernent les passages piétons où parfois la visibilité n'est pas optimale.

3 – Urbanisme

J'ai été alerté par Mr. ROUVROY d'un refus du service de l'urbanisme (Dossier n° DP 34003 affaire suivie par Mme STRUB Sophie) pour la construction d'un abri voiture. Certes son dossier était incomplet mais la mention suivante semble être argumentée pour justifier un refus.

« En réponse J'attire votre attention sur le fait que la zone UD1a du Plan Local d'Urbanisme précise que « Les constructions doivent être édifiées à une distance minimale de 5 mètres par rapport à l'alignement des voies et emprises publiques existantes, modifiées ou à créer. »

Mr. ROUVROY se demande si tous les abris de voiture déjà construits avec ou sans autorisation ne remplissant cette condition seront démolis ?

Réponse :

Bien sûr qu'il peut y avoir des dossiers divergents de cette instruction, cependant toute demande faisant l'objet d'une instruction des services de l'urbanisme se doit de se conformer à la règle en vigueur. Toute construction illicite peut faire l'objet d'une demande de régularisation.

4 – Consultation – Rappel

Compte rendu du 20 Octobre 2021 : « 10 - Compte-tenu du non-respect des panneaux « STOP » au croisement de la rue Etienne Rigaud et des rues Raymond Aris et professeur Chastelain, est-il possible de mettre la rue Etienne Rigaud en sens unique ? En outre comme des véhicules stationnent sur cette rue, il y est impossible de se croiser. Une consultation sur place est demandée.

Réponse :

La demande de mise en place de la consultation a été formulée à Monsieur BENTAJOU. »

Quelle est le résultat de cette consultation ?

Réponse :

La police municipale patrouillera dans ce secteur.

Une sensibilisation sera faite auprès du propriétaire de la camionnette comme suggéré lors de la réunion.

5 - Voirie - Rappel

Compte-rendu du 20 octobre 2021 :

« 2 - Trottoir en face d'Orphéopolis (réponse du 14/10/2020) : où en est la programmation de la réfection de ce trottoir prévue en 2021 ?

Réponse :

La réfection est programmée fin 2021 ou début 2022. »

Cette réfection n'a toujours pas été entreprise.

Réponse :

Cette réparation doit être groupée avec d'autres interventions, elle sera faite.

6 - Rue Etienne Rigaud et passage JF Bouillon Landais

L'élagage des arbres (un) a été entrepris récemment. Pourquoi les autres n'ont-ils pas été aussi élagués ? En outre les lauriers de la placette mériteraient également une taille.

Réponse :

L'arbre qui a été taillé faisait suite à une dégradation par l'accrochage d'un camion. Les lauriers et les autres arbres feront l'objet d'un entretien durant l'hiver.

7 - Passage JF Bouillon Landais

Le marquage au sol des flèches du passage JF Bouillon Landais pourrait-il être repeint ?

Réponse :

La repasse peinture est programmée.

8/ Le rond-point Roger MARSON (devant Orphéopolis)

Il semble être complètement abandonné. Aucun entretien effectué depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

Réponse :

La conception de ce rond-point fait qu'il ne nécessite pas d'entretien régulier. Un contrôle visuel est fait régulièrement.

9/ Monaco & Village d'OR

De nombreux habitants, notamment vers le Monaco et autour du Village d'Or m'ont indiqué avoir aperçu presque en permanence la présence de rats.

Réponse :

La demande a été traitée et une campagne de dératisation a été engagée à deux reprises.

10/ Maison de la Justice et du Droit

Madame DOUAY est de plus en plus sollicitée par des problèmes de voisinage qui à, son avis, ne sont pas du ressort des secrétaires des comités de quartier. En outre la Maison de la Justice indique à ces personnes de se retourner vers les secrétaires des comités de quartier. Pourriez-vous, s'il vous plaît, intervenir au niveau de cette Maison de la Justice.

Réponse :

La maison de la Justice et du Droit a informé la présidente du comité de quartier qu'il existait plusieurs possibilités pour régler ce type de litiges. Un flyer informatif sera réalisé prochainement qui lui sera adressé.

Les agents de l'accueil de la MJD ne dirigent pas les particuliers vers les représentants des comités de quartier.

11/ Le parking et les abords du centre commercial de l'Oliveraie

Certes espace privé, est toujours dans un état déplorable. Pourriez-vous une nouvelle fois intervenir auprès du syndic de copropriété.

Réponse :

Un courrier sera adressé au syndic de copropriété.

12/ Rue Vancori

Mme JOUSSELIN (1, rue Vancori, Bat A, 1^{er} étage, 34300 AGDE) m'a fait part d'un problème d'arbre devant ses fenêtres :

« Coté Boulevard des Volcans à l'angle de la rue Vancori. (Ci-joint les photos). A cause de cet arbre je ne peux laisser la fenêtre ouverte, il assombrit ma pièce et me cache la vue. Dès que j'ouvre ma fenêtre j'ai des abeilles, moucheron, punaises de bois, moustique etc....

Pouvez-vous demander au service concerné soit d'enlever cet arbre (ce que je souhaite) ou l'élaguer en hauteur et largeur. »



Réponse :

Les insectes ne sont pas dus à la présence de l'arbre.

Nous pouvons couper les branches qui vont vers la façade.

Pour l'enlèvement de l'arbre la décision sera prise par les élus si nécessité.

13 - Eclairage public

Depuis plusieurs nuits, l'éclairage public est partiellement éteint devant chez moi, serait-il possible d'avoir un point sur la politique d'éclairage et d'économie d'énergie adoptée par la ville ?

Réponse :

Réponse apportée dans le dossier « grands travaux ».

14 - Rue Henri Dunant

L'état de la partie nord de la rue Henri Dunant ne s'est pas amélioré, et mérite toujours autant la reprise de l'enrobé.

Réponse :

Cette demande sera inscrite à l'arbitrage du Plan Pluriannuel d'Investissement voirie 2023.

Le parking devant les magasins du boulevard du Monaco (côté centre-ville) pourrait faire l'objet d'un aménagement sérieux.

Réponse :

Cette demande sera inscrite à l'arbitrage du Plan Pluriannuel d'Investissement voirie 2023.

15 – Rue Michelet

Serait-il possible de prévoir un passage clouté pour piétons ?



Réponse :

Le passage piéton sera programmé en début d'année.

16 - Côté Atoll

Un trou s'est reformé dans la chaussée.

Réponse :

Cette demande sera traitée par les régies.

17 – Parking Boulevard du Soleil

Le trottoir est déformé du côté du nouveau parking du Boulevard du Soleil faisant angle avec le Crédit Agricole de l'Oliveraie,

Réponse :

Le service voirie va identifier le chantier et chiffrer les travaux.

18 - Chemin de Janin

Problème de mobylettes circulant sur une roue chemin de Janin ou se réunissant du côté du parking de Nourribio et circulant parfois à contre-sens sur le Chemin d'Agde au Mont Saint Loup les soirs après les cours du lycée : une ronde par la police municipale équestre ou autres serait-elle possible pour limiter le risque d'accidents de par ces agissements de 17 à 19h ?

Réponse :

Effectivement, ces problèmes de cyclomoteurs sont assez récurrents notamment en périodes scolaires, nous allons intensifier les contrôles.

19 – Chemin d'Agde au Mont Saint Loup

La mise en place d'un stop avant le 83 du Chemin d'Agde au Mont Saint Loup en vue de « casser » la vitesse a-t-elle été étudiée ?

Réponse :

Un comptage a été fait, il en résulte une moyenne de 18km/h avec une vitesse autorisée à 30km/h.

Un « cédez le passage » sera tout de même positionné comme test.

20 - Les pistes cyclables

Elles ne sont pas toujours bien reliées entre elles ou ne donnent pas la possibilité aux vélos de rallier les rues sans piste cyclable sur une zone délimitée verte bien à part du passage pour piétons.

Réponse :

Le Schéma directeur des voies douces prend en compte dans la mesure du possible ces demandes, elles ne sont pas toutes réalisables. Préciser le secteur en particulier pour une réponse plus précise.

21 - Chemin de Janin

A l'accueil de l'ancienne gendarmerie, la pouponnière a des éclairages qui clignotent sur les façades des maisons : est-il possible de leur demander de les orienter vers le sol ?

Réponse :

La demande a été formulée aux services techniques du Département.

22 – Pluvial

Lors des grosses pluies, il y a accumulation des déchets autour des plaques d'égouts provoquant une montée des eaux si d'autres pluies surviennent lors des phénomènes cévenols : est-il possible de passer une inspection et procéder au nettoyage desdites plaques au niveau des caniveaux rapidement après un épisode de grosses pluies ?

Réponse :

Les plaques et grilles de pluvial sont curées deux fois par an par les régies municipales et les services de la CAHM. Si un ouvrage est obstrué nous faisons appel à une entreprise avec un hydrocureur

23 - Chemin de Janin

Est-il possible d'évoquer et mettre en place la végétalisation du Chemin de Janin, de l'impasse Saint Augustin suite à la disparition de maints prunus dessouchés ou d'arbre nouvellement planté mort par manque d'arrosage ainsi que sur le parking rétrocedé en entente avec la résidence Bazaltic (qui souhaite aussi cette évolution) ? A noter que deux arbres avec leur tuteur penchent dangereusement sur le trottoir face au parking visiteurs de la résidence. Je suis à la disposition du responsable espaces verts pour cette concertation entamée avec M. Heral.

Réponse :

A étudier au cas par cas à cause des réseaux aériens et souterrains.

Le responsable du service des espaces verts propose de prendre contact avec la personne à l'initiative de la question.

24 - Piste cyclable

Sur la piste cyclable après le pont se situant côté Citroën, la barrière de bois saccagée cet été donnant sur la sortie Rochelongue n'a pas été réparée.

Réponse :

Nous avons mis cet espace en sécurité. La commande de la barrière a été faite. Dès réception, nous réparerons la chicane.

25 - Piste cyclable

Au cours de l'été beaucoup de jeunes fracassent des bouteilles sur les pistes cyclables, est-il possible d'envisager une ronde pour assurer le nettoyage car la présence de ces éclats de verre s'avère dangereuse pour les piétons et cyclistes ?

Réponse :

Les balayeuses du service de nettoyage du Groupe NICOLLIN parcourent les pistes cyclables une fois par semaine. Si l'espace est trop étroit, un piquage manuel est effectué.

Si toutefois, vous relevez un espace particulièrement sale, vous pouvez faire un numéro vert en ciblant l'endroit concerné.

26 - Economie d'éclairage

Pour ce qui est des économies nécessaires se réalisant sur l'éclairage nocturne, la limitation des feux d'artifice aux grands évènements (14 juillet-15 août) pourrait permettre de limiter les effets pervers de la suppression de l'éclairage public qui supprime la sécurité pour se déplacer et augmente les risques de délinquance et vols...

Réponse :

La ville actionne tous les leviers possibles à ce jour pour faire des économies. Concernant les feux d'artifice, il est nécessaire de maintenir des événements sur la commune pour contenter les estivants qui font fonctionner notre économie.

27 - Boulevard de l'Etna

Comme vous pouvez le constater, le boulevard de l'Etna et notamment les abords de notre résidence sont actuellement dans un état déplorable. Les haies végétalisées manquent d'entretien et ne sont pas taillées ; certains végétaux sont à remplacer car ils sont desséchés. Bref, l'environnement de notre cité laisse à désirer et mériterait une importante réfection. Sachant que vous êtes membre du comité de quartier et attaché au problème environnemental, je pense que vous pourriez intervenir auprès de ce comité afin que les services municipaux concernés soient alertés et sensibilisés sur ces problèmes d'espaces verts.

Réponse :

Une équipe des espaces verts depuis lundi 24/10/2022 est sur le site du boulevard de l'Etna pour l'entretien des espaces verts.

28 - Boulevard de l'Etna, carrefour Etna/ Vancori/Ysiros

Le trou en formation déjà signalé n'a toujours pas été éradiqué. Une petite quantité de goudron a été mise sur le trou de la chaussée et seules deux flèches ont été tracées sur le bitume, depuis plusieurs mois. Il y a cependant une fissure sur toute la largeur de la chaussée qui nécessiterait une réparation.

(Emplacement signalé par l'indice rouge, photo ci-dessous)



Réponse :

Le bureau d'études des services techniques de la ville fera des investigations.

29 - Rue des Tamaris :

« Janine Perilloux

Membre comité quartier Monaco/saint loup

A

Monsieur Bentajou Louis

Suite à notre conversation lors des réunions comité du quartier nous avons convenu de relancer le projet de sens unique rue des tamaris.

Habitant au 35 rue des tamaris je constate toujours des stationnements anarchiques qui pourraient créer des accidents avec le double sens de la rue étroite.

Etant donné que votre courrier du 22 novembre 2021 n'avait pas suscité beaucoup de réaction de la part des habitants de cette rue, je me propose d'essayer, sous forme de pétition ou consultation, d'avoir l'avis de quelques habitants pour relancer et remédier à ces problèmes.

Je vous demande donc de me transmettre en pièce jointe le document que je pourrais présenter à la signature aux habitants de cette rue.

Par contre pour les habitants de l'immeuble, pas facile de joindre, ne peut-on pas voir avec le syndic ou pas ? (je ne sais pas comment cela se fait dans ce cas)

Cordialement

Janine Perilloux»

Réponse :

La solution par la mise en place d'un sens unique ne règlera pas le manque de stationnement.

Le nombre de véhicules augmentent par foyer, nous ne pourrions pas rajouter systématiquement des places de stationnement.

On constate souvent que les garages ne sont plus utilisés en tant que tel. Nous pouvons verbaliser les véhicules qui gênent la circulation.

30 - Rats :

Plusieurs riverains de l'hl'm le Janin ainsi que le géomètre, nous signale une infestation de rats entre la pharmacie du soleil au rond-point de Trédos.

Réponse :

Une campagne de dératisations sera menée.

31 - Boulevard de l'Etna/Volcan :

Une seule requête si possible : Installer des ralentisseurs boulevard de l'Etna et boulevard des Volcans ou marquage au sol avec rappel 50 km.

Réponse :

Nous ferons un comptage mais ne mettrons pas de ralentisseur.

32 - Voies douces Capiscol

Quelle est la définition d'une voie douce ? Ne doit-elle pas être signalée par des panneaux aux extrémités des rues concernées et avec notification de la vitesse maxi possible (vélos), ainsi que des obligations de ralentir avant chaque portail des habitations.

Réponse :

Une voie douce est un cheminement partagé des modes de déplacements doux (piétons cycliste, roller, trottinette) ...tout sauf motorisé.

La vitesse maximale sur ces voies est de 30 km/h, impossible de marquer chaque entrée de maison

33 - Boulevard du Monaco/Chemin du Mont Saint Loup :

Serait-il possible de prolonger les passages piétons sur les trottoirs d'en face au boulevard du Monaco et Chemin du Mont St Loup car il n'est pas facile de traverser quand il y a une voiture de stationner sur le trottoir ?



Réponse :

Le nécessaire sera fait.

34 – La souche d'un arbre coupé rue MICHELET sur le trottoir est un danger pour les piétons les poussettes fauteuils

Réponse :

Pour la souche de l'arbre rue EDMONDS MICHELET nous avons prévu une campagne de rognage le lundi 14 novembre.

SECURITE

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 22
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 14
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 5
- Domaine « gestion du domaine public/privée » : 8
- Domaine « environnement » : 19

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint aux Services Techniques

PROGRAMME DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE DE LA VILLE

La gestion du Patrimoine Arboré de la ville d'Agde est gérée par la CAHM depuis 2003 et depuis novembre 2018, il a été mis en place un service dédié à la gestion du patrimoine arboré de la CAHM. Un recensement de tous les arbres du domaine public communal urbain a été fait informatiquement avec une fiche sanitaire par sujet.

1) INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Sur l'ensemble du territoire de la CAHM 41 000 arbres recensés, dont 20 532 arbres sur Agde répartis de la façon suivante :

- 7 366 Agde ville / 10 277 Cap d'Agde / 1 113 Grau d'Agde / 1 596 Tamarissière
- Le patrimoine arboré de la ville d'Agde représente la moitié de l'ensemble de l'inventaire de la CAHM

2) CONTROLES PERIODIQUES

Des contrôles bis annuels des arbres sont effectués dans les écoles et les crèches (vacances d'été et vacances de Noël), dans les cimetières en septembre et tous les 2 ans sur les autres sites.

Le contrôle consiste à identifier les risques liés à la présence de bois morts, de champignons lignivores, de défauts mécaniques ou de maladies.

En cas de doutes sur la santé des arbres, un expert en arboriculture (ONF ou privé) est requis pour établir un rapport officiel et préconiser un mode de gestion sur plusieurs années.

3) ABATTAGE

Lorsqu'un arbre doit être abattu (malade, mort, dangereux, gênant, problème racinaire, etc), la décision est soumise à la validation des élus.

4) TAILLES

La taille est réalisée soit par les équipes des espaces verts pour les petits sujets soit par l'équipe d'élagage constituée de 7 agents équipés de 2 nacelles élévatrices pour les travaux en hauteur.

Les demandes d'interventions émanent soit des administrés, soit des élus, soit des services techniques de la ville soit du service Patrimoine en tant que gestionnaire. Les requêtes sont toutes examinées mais pas forcément recevables.

5) TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

2 types de traitements annuels :

a- Le traitement de la chenille processionnaire du pin, traitement curatif annuel en octobre par pulvérisation de *Bacillus thuringiensis* sur l'ensemble des conifères sensibles (pins, cèdres) et traitement préventif par hormones sexuelles en mai /juin sur les conifères des écoles et crèches.

b- Le traitement des palmiers contre le charançon du palmier(obligatoire)

8 traitements réalisés en prestation sur 400 palmiers entre les mois de mars et novembre et 4 traitements en régie sur 400 petits palmiers.

6) ROLE DE L'ARBRE EN MILIEU URBAIN

La présence de l'arbre en milieu urbain est bien souvent mal considérée par une partie de la population (salissures, allergies, gênes structurelle, câbles aériens, ombrage, etc).

Pourtant de nos jours il y a une prise de conscience du rôle essentiel que peut jouer la présence des arbres en milieu urbain.

7) LE BON ARBRE AU BON ENDROIT

Trop d'erreurs ont été commises par des plantations d'arbres mal étudiées. Le service Patrimoine Arboré est régulièrement sollicité pour tous les futurs aménagements afin de préconiser les bonnes règles de plantations à savoir la principale, « le bon arbre au bon endroit ». Contrairement à beaucoup d'idées reçues l'arbre n'a pas nécessité à subir des interventions de taille. Plus on le taille plus on le fragilise en créant des plaies sources d'entrées pour les maladies ou la fragilité de sa structure.

Le bon arbre au bon endroit permettra à celui-ci de bien se développer sans causer de nuisances et sans avoir besoin d'interventions régulières pour le contraindre par la taille.

La gestion du Patrimoine Arboré se fait en concertation avec les différents services municipaux, les futurs aménageurs, les élus et en relation avec des experts en arboriculture de l'ONF ou les techniciens de la FREDON, organisme chargé de la veille phytosanitaire.

MONT SAINT LOUP / MONT SAINT MARTIN

En avant-propos il est nécessaire de contextualiser le mode de gestion des Monts Saint Loup et Saint Martin. Dans le cadre d'une convention tripartite (ville, agglo, ONF). L'Office National des Forêts en est le gestionnaire.

Nombreux sont ceux qui considèrent cet espace comme un parc périurbain mais il s'agit bel est bien d'une forêt communale.

1/ TRAVAUX SYLVICOLES

L'ONF fait face actuellement à deux problèmes majeurs que sont la nécessité de dépressage et le suivi sanitaire (présence massive du scolyte). Un plan sur plusieurs années défini par les ingénieurs sylvicoles est en place. Il a pour but de mener à bien une campagne visant à abattre des arbres malades et d'autres susceptibles d'empêcher le bon épanouissement des autres essences.

Dans le cadre de l'insertion professionnelle certains travaux qui ne nécessitent pas une haute technicité sont confiés par la ville et en accord à l'ONF, à des chantiers PLIE.

2/ UN PROJET GLOBAL

La ville vient de confier à l'ONF une étude d'avant-projet pour l'accueil du public et du paysage. Sous la responsabilité du service domanialité espaces naturels et ruraux, l'ONF a en charge une étude visant à définir un plan d'aménagement global mettant en exergue la naturalité du site, le patrimoine bâti (sémaphore, tour des anglais).

De nombreux services municipaux (sports, Stm, chargés du patrimoine) interviendront en synergie avec l'ONF et les services de l'état tels que les architectes du patrimoine. A terme une meilleure accessibilité et des aménagements intégrés qui se combinent au paysage doivent permettre à ces points culminants d'être des sites incontournables de la ville.

Laurent BRAULT, Directeur Bâtiments

SALLE POLYVALENTE

En raison de la démolition de l'emblématique « Salle des Fêtes » de la rue Brescou en centre-ville, la Collectivité envisage la création d'une nouvelle Salle Polyvalente, permettant de répondre à l'évolution des usages et répondant aux normes et technologies actuelles.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Construire un nouveau bâtiment qui répondra aux besoins **des administrés Agathois**, en matière de mise à disposition de locaux, pour tout style de manifestations (repas dansant, lotos, spectacle de fin d'année, ...),

- Réaménager une zone d'entrée urbaine y compris les dessertes des équipements publics environnants (stade Sanguin, espace Carayon, ...),
- Accueillir les bureaux administratifs de la Direction Logistique et Évènementielle, en charge de la location des salles et des animations de la Ville.

Cette **Salle Polyvalente** se situera au niveau de l'entrée du complexe sportif des 7 fonts, sur une parcelle appartenant à la Ville et plus précisément, au niveau des terrains de tennis.

Comme pour tous les nouveaux projets, la ville souhaite répondre aux objectifs de développement durable et d'action pour le climat.

Ainsi, la construction et le réaménagement seront dans le respect d'une construction HQE (Haute qualité Environnementale), en inscrivant le projet dans une démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen).

Cela consistera notamment :

- Par la mise en place d'une infrastructure résiliente encourageant l'innovation,
- Par la mise en place de technique préservant toutes les ressources naturelles et l'utilisation d'une énergie propre,
- Par la mise en œuvre de techniques d'auto consommation durables,
- Par la mise en œuvre de matériaux écoresponsables et respectueux de l'environnement (bois, isolants bio-sourcés, ...)

Avancement de l'Opération :

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence d'Architecture **PEYTAVIN – CLAVEAU DE LIMA** de Montpellier.

Les études de conception seront livrées fin Mars 2023 et l'attribution des entreprises de travaux se fera fin Mai 2023.

Le début des travaux est prévu pour fin Juin 2023 avec 14 mois de travaux et 1 mois de déménagement et de prise en main.

La mise en service opérationnelle de l'équipement est prévue pour fin Octobre 2024.

Coût de l'opération :

Le coût global de la construction du bâtiment et aménagement des abords est de 5 280 000.00 € TTC.

L'aménagement complet de l'opération y compris l'aménagement du parking photovoltaïque et la requalification de l'avenue Paul Balmigère est de 7 800 000.00€ TTC.

Ce projet, grâce au caractère innovant et respectueux de l'environnement, sera subventionné par nos partenaires institutionnels à hauteur de 30% environ.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PUMP-TRACK – PLANEZE / PLAINE DES SPORTS URBAINS

Situé au cœur de la *Planèze*, à équidistance d'Agde, du Cap et du Grau, le complexe sportif des Champs Blancs va bientôt se doter d'un nouvel équipement. Le pumptrack.

Il constituera le premier élément de la *Plaine de Sports Urbains* qui comprendra à terme :

- une aire de flat (figures au sol en skateboard et BMX),
- une minirampe (skateboard, roller, trottinette, BMX),
- un skatepark.

Sur cet espace d'environ 8 500 m² dédié à ce projet, seulement 2 500 m² seront occupés par des infrastructures, le reste de la zone sera dédié aux espaces verts et à la détente.

Dans cet esprit, la Plaine de Sports Urbains s'intégrera parfaitement dans le paysage en s'insérant dans la végétation et les volumes existants. Il n'y aura donc pas d'impact visuel majeur sur le site.

Cet espace se prêtera parfaitement à l'organisation d'événements (contests, jams, concerts...) grâce aux équipements déjà existants, notamment pour les accès et le stationnement (transport en commun, voies douces, parkings...). Le choix des éléments constitutifs du projet a été fait après avoir consulté les utilisateurs de l'ancien skatepark *Richelieu*.

Un *pumptrack* - ensemble de pistes constituées de bosses dans lesquelles on avance en vélo, skateboard ou trottinette en effectuant un mouvement de "pompage" avec les bras et les jambes - est actuellement en cours de construction au nord du Centre Aquatique, à la place du parking provisoire en bicouche, la centaine de places que celui-ci offrait a été repoussée une cinquantaine de mètres au nord, plus proche de l'école bilingue *Free Little Birds*.

Le pumptrack sera constitué de 3 pistes différentes : une pour les débutants, une handisport et une pour les pratiquants confirmés. Cette première phase de travaux, chiffrée à 275 000 € TTC est financée à hauteur de 60% environ par l'Union Européenne, la Région, l'Agence Nationale du Sport et le Département de l'Hérault.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des équipements sportifs qualitatifs réalisés par la Commune et plus particulièrement sur ce site, favorisant la pratique des activités de plein air au cœur de la Ceinture Verte. La réalisation de cette infrastructure bénéficiera à tous les Agathois, rayonnera à travers tout le territoire de la CAHM et au-delà et permettra de répondre à la très forte demande des utilisateurs notamment durant la période estivale.

Un terrain de basket 3vs3 pourra également être intégré au site.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique, la ville va être confrontée à une très forte augmentation des coûts de l'électricité et du gaz (tarifs x 2.5 pour l'électricité des bâtiments, x 1.5 pour l'électricité de l'éclairage public et x 3.5 pour le Gaz).

L'éclairage public représente une part très importante en matière de dépense pour le budget de la ville. Il va donc être mis en œuvre de nouvelles dispositions pour limiter l'impact de la hausse du coût de l'énergie : de nombreuses mises en valeur du patrimoine vont être éteintes tout au long de l'année, seules les mises en valeur du Moulin des Evêques, du Pont des Maréchaux, de la Cathédrale, de l'Eglise du Grau d'Agde et de la Passerelle du Golf resteront allumées et seront éteintes pendant neuf mois (15 septembre au 14 juin) dès 21 heures et en été (15 juin au 14 septembre) à 1 heure.

L'éclairage public des parkings jouxtant des bâtiments municipaux : groupes scolaires, Centre Aquatique, Hôtel de Ville, Golf, Centre International de Tennis sera éteint au maximum une heure après la fermeture de l'établissement et ne sera rallumé au plus tôt qu'une heure avant l'arrivée des premiers occupants.

Afin de limiter au maximum l'impact de cette hausse tarifaire sur le budget de la ville, il va être procédé à l'extinction de l'éclairage public sur une grande partie de la nuit de 23 h 30 à 5 h 30 du 1^{er} octobre au 30 avril et ce sur la quasi-totalité du territoire communal ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station resteront allumés.

Ces différentes solutions engagées en matière de sobriété énergétique sur le fonctionnement de l'éclairage public permettront d'économiser 1.5 million de kWh ce qui représente 136 tonnes de CO₂ évité.

La mise en place de ce nouveau fonctionnement de l'éclairage public permettra d'absorber les ¾ de la hausse tarifaire si aucune modification n'avait été réalisée.

En parallèle, la ville va accentuer les travaux de modernisation de son éclairage public pour augmenter la part de la technologie LED dans le parc d'éclairage public.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint aux Services Techniques

CREATION CHAMBRE FUNERAIRE

Foncier :

Pour permettre la vente de la parcelle destinée à la création de la chambre funéraire, il est nécessaire de déplacer l'association d'utilité publique "Le Chat Agathois".

Cette association qui recueille les chats errants ou perdus, les soigne et leurs trouve de nouveaux foyers, va être délocalisée vers un terrain situé à proximité du Centre Technique Municipal.

Des bungalows existants seront déplacés tandis que les plus vétustes seront remplacés. La livraison est prévue pour le mois de Décembre 2022.

Ce projet sera implanté sur un terrain municipal cadastré LL 395, actuellement d'une surface totale de 3000 m² (Chat Agathois, Régie des plages et Comité des Fêtes), 833 m² seront revendus pour le centre funéraire pour un montant de 375 000 €, la surface restante, soit 2167 m², sera conservée pour l'extension du cimetière.

Surface vendue pour le centre funéraire = 833 m²

Surface conservée pour extension cimetière = 2167 m²

Occupation actuelle de la parcelle = Chats Agathois / régie des Plages / Comité des Fêtes

Occupation future de la parcelle = Centre Funéraire / extension cimetière

Prix de vente pour le centre funéraire = 375.000 €

Projet :

La ville d'AGDE a lancé en septembre 2021 une procédure d'appel à projet pour la construction d'un centre funéraire afin de répondre à la demande croissante en la matière et aux difficultés actuelles des Agathois à accompagner leurs proches défunts sans devoir se déplacer sur d'autres communes.

La construction de la chambre funéraire d'une surface de 100m² avec 4 salons, ainsi qu'une salle de réception, sur un terrain de 833 m² jouxtant le cimetière communal situé boulevard Georges Pompidou, a été confiée à la société FUNECAP.

Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année pour une ouverture prévue en décembre 2023.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, C MANCEAU, L LAROSE, J LOPEZ, JM BROUILLET.

Comité de quartier :

Présents :

BARDIN G, BARRA R, BEL A, BENETEAU L, CASTAN J, CONEJOS Y, CAMAIL J, DOUAY D, FLEGIER Y, HUTIN A, KUGEL DORION, PERILLOUX J, PIGNATELLI C, RIVALTA A, VIDAL C, WEISS N.

Absent excusé :

UNTEREINER JC,

Absent non excusé :

GACHE JL.

